

# **Avis de constat d'abandon d'une concession - CHELUN**

[Commune de Chelun](#)

Monsieur le Maire de la commune de CHELUN invite les personnes ayant connaissance des sépultures considérées comme abandonnées en leur qualité de descendants à venir au cimetière communal de CHELUN ou à s'y faire représenter par un mandataire muni des pouvoirs nécessaires,

**le lundi 28 avril 2025 , à 10 heures**

au cimetière de Chelun, afin que soit procédé contradictoirement, aux constatations de l'état d'abandon des concessions. La liste des sépultures se trouvent en mairie (ainsi que sur le site internet : <https://www.mairie-chelun.fr/>) et sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière.

Ci-dessous, vous pouvez télécharger la liste :

Fichier

[avis\\_constat\\_abandon\\_concession\\_02\\_2025.pdf](#) (.pdf - 379.83 Ko)